



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/GE.5/2009/3
24 août 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Groupe spécial d'experts de la production non polluante
d'électricité à partir du charbon et d'autres
combustibles fossiles

Quatrième session
Genève, 16 novembre 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA QUATRIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 16 novembre 2009, à 10 heures*

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Observations liminaires du Président.

* De nouvelles procédures d'accréditation applicables aux membres de toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations ont été mises en place. Ceux-ci sont donc priés de remplir le bulletin d'inscription, disponible sur le site de la Division de l'énergie durable (<http://www.unece.org/energy/>), et de le retourner au secrétariat de la CEE, si possible deux semaines au moins avant le début de la session – c'est-à-dire pour le **2 novembre 2009** au plus tard – soit par télécopie (+41 (0)22 917 00 38) soit par courrier électronique (laurence.rotta@unece.org). Les membres des délégations sont priés de se présenter, une heure et demie au moins avant le début de la réunion, au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG située au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, en face du bâtiment de la Croix-Rouge (voir la carte sur le site de la Division de l'énergie durable), pour retirer leur plaquette d'identité. En cas de difficulté, veuillez téléphoner au secrétariat (poste 74140 ou 75976).

3. Forum sur la production d'électricité moins polluante – Les investissements en faveur d'une électricité moins polluante et la crise financière.
4. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe spécial d'experts.
5. Augmentation des investissements dans les technologies modernes liées aux combustibles fossiles en vue d'atténuer les changements climatiques et de favoriser le développement durable dans les pays en transition.
6. Fonds d'affectation spéciale pour la promotion des investissements dans la production non polluante d'électricité dans la région de la Commission économique pour l'Europe.
7. Programme de travail pour 2009-2010.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la réunion.

II. ANNOTATIONS

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour¹.

Point 2: Observations liminaires du Président

2. Les participants entendront des observations liminaires du Président.

Point 3: Forum sur la production d'électricité moins polluante – Les investissements en faveur d'une électricité moins polluante et la crise financière

3. L'application des technologies disponibles ou nouvelles pour produire de l'électricité en polluant moins demanderait des investissements massifs mais plusieurs obstacles de taille, dont certains sont liés à la crise financière, s'y opposent. Le fait qu'il n'existe pas de cadre réglementaire approprié en la matière est un problème important dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
4. Pour analyser les interactions entre les technologies en mutation, l'évolution des attentes concernant les politiques et le cadre réglementaire existant, la CEE organisera un forum consacré à la production d'électricité moins polluante dont les participants traiteront des effets de la crise

¹ Les documents officiels établis pour la session seront publiés en anglais, en français et en russe, et seront affichés, dès qu'ils seront disponibles, sur le site du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU à l'adresse suivante: <http://documents.un.org/> et sur celui de la Division de l'énergie durable de la CEE à l'adresse suivante: http://www.unece.org/energy/se/clep_ahge.html.

financière, des changements technologiques, ainsi que des besoins à satisfaire en matière d'investissements et du cadre réglementaire à mettre en place pour favoriser l'investissement dans la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles.

5. Le forum contribuera à mieux faire comprendre l'interaction entre les fournisseurs de technologies, les distributeurs d'électricité, la communauté des investisseurs et les pouvoirs publics, grâce à des exposés et des débats sous forme de table ronde sur les questions suivantes:

- a) Évolution des marchés, des technologies et des coûts;
- b) Tendances particulières de l'investissement;
- c) Tables rondes sur la réglementation: évolution et perspectives.

Point 4: Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe spécial d'experts

6. Le secrétariat donnera un aperçu des activités exécutées récemment dans le cadre du programme de travail du Comité de l'énergie durable à la suite de sa dix-septième session, tenue en novembre 2008, en mettant particulièrement l'accent sur les décisions prises concernant les travaux du Groupe spécial d'experts (ECE/ENERGY/78).

Point 5: Augmentation des investissements dans les technologies modernes liées aux combustibles fossiles en vue d'atténuer les changements climatiques et de favoriser le développement durable dans les pays en transition

7. Comme il a été expliqué à la deuxième session du Groupe spécial d'experts en novembre 2008, en concertation avec le Président, le secrétariat a soumis au Compte de l'ONU pour le développement, en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), une proposition de projet intitulé «Augmentation des investissements dans les technologies modernes liées aux combustibles fossiles en vue d'atténuer les changements climatiques et de favoriser le développement durable dans les pays en transition». Le secrétariat donnera un aperçu de la proposition de projet, compte tenu de la décision favorable du Compte de l'ONU pour le développement, et engagera le débat sur les progrès réalisés à cet égard ainsi que les perspectives d'avenir.

Point 6: Fonds d'affectation spéciale pour la promotion des investissements dans la production non polluante d'électricité dans la région de la Commission économique pour l'Europe

8. À sa quatrième session, le Groupe spécial d'experts a approuvé le document analytique établi à l'intention du fonds d'affectation spéciale (annexe à ENERGY/GE.5/2009/2), et prié le secrétariat de recenser les donateurs potentiels et d'œuvrer pour cibler davantage les objectifs.

9. Les participants examineront les méthodes que le fonds d'affectation spéciale pourrait utiliser pour continuer de promouvoir des activités visant à renforcer les investissements en faveur de la production moins polluante d'électricité dans la région de la Commission économique pour l'Europe, avec l'aide d'un certain nombre de grandes entreprises et de

gouvernements qui ont décidé de participer activement à la définition de ses objectifs et à la mobilisation des ressources financières nécessaires. Les participants seront appelés à décider des principaux objectifs du fonds d'affectation spéciale.

Point 7: Programme de travail pour 2009-2010

10. Le Groupe spécial d'experts aura la possibilité de débattre du programme de travail pour 2009-2010, y compris des propositions d'activités spécifiques à mener pendant cette période.

Point 8: Question diverses

11. Il est prévu que la cinquième session se tienne les 11 et 12 mai 2010 et la sixième session les 22 et 23 novembre 2010. Ces deux réunions se dérouleront à Genève.

12. Les participants pourront débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et entrant dans le cadre des attributions du Groupe spécial d'experts (voir annexe du document ENERGY/GE.5/2007/2). Dans la mesure du possible, les membres des délégations sont invités à indiquer à l'avance au secrétariat et au Président s'ils souhaitent soulever une question au titre du point 8.

Point 9: Adoption du rapport de la réunion

**III. CALENDRIER PROVISOIRE
(sous réserve de modifications)***

16 novembre 2009

8 h 00 – 10 h 00	Enregistrement auprès du Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG**
10 h 00 – 13 h 00	Points 1-3
15 h 00 – 18 h 00	Points 4-9

* Le déroulement des travaux pourra être modifié; un calendrier détaillé sera publié avant la réunion sur le site Web de la CEE à l'adresse http://www.unece.org/energy/se/clep_ahge.html.

** L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix, de 8 heures à 17 heures. Le poste de sécurité du portail de Pregny peut être joint par téléphone aux numéros suivants: +41 (0)22 917 50 02/+41 (0)22 917 50 42/+41 (0)22 917 12 40.
